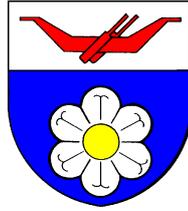


# Au fil de l'Au

La lettre mensuelle d'information



de la Commune de Rosenau

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Dans le cadre des mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de covid-19, la Mairie assure depuis le mercredi 25 mars **une permanence téléphonique, tous les jours du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00, ainsi qu'un accueil physique exclusivement sur rendez-vous à compter du mardi 12 mai.**

Les services essentiels sont assurés à distance (Etat civil, renseignements...).

Une astreinte est en place au niveau des services techniques (eau, voirie, entretien...) et de la Police Municipale.

Certains agents restent en confinement pour raison de santé, les autres reprendront leurs activités progressivement à compter de mi-mai. La Municipalité continue son travail en privilégiant le télétravail autant que faire se peut.

**MAI 2020**  
**N°146**

## L'Edito du Maire

**Flash info :**  
**COVID-19**  
**Pour sauver des vies,**  
**restez à la maison !**  
**(dans la mesure du possible)**

### Sommaire :

Edito de Crise	1 à 4
Numéros d'urgence	4
Informations Gouvernementales Gestes barrières	5
Un masque pour les Haut-Rhinois	6
Ordures Ménagères	7 - 8
Grands Anniversaires Devoir de Mémoire	9

### Contact :

Mairie  
5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10

Fax 03.89.70.71.51

E-mail : [mairie@rosenau.fr](mailto:mairie@rosenau.fr)

Site internet : [www.rosenau.fr](http://www.rosenau.fr)

Directeur de la publication :  
M. le Maire

Mise en page - Impression :  
Mairie de Rosenau

Distribution gratuite



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Epidémie de covid-19 qui frappe notre pays est devenue entre-temps une pandémie mondiale. Au mois d'avril plus de la moitié du monde vivait confinée... du jamais vu, en temps de paix ... et peut-être même en temps de guerre.

Nous traversons des moments difficiles, face auxquels nous n'avons jamais été confrontés car :

- Nous subissons la pire crise sanitaire depuis la pandémie de « grippe espagnole » entre 1918 et 1919 ;
- Nous allons être confrontés à une crise économique, d'une grande ampleur (on reparle du tristement célèbre « jeudi noir » du 24 octobre 1929) ;
- Nous subissons une crise sociale (perte de revenus, perte d'emploi, perte de logement à craindre, hausse des prix...).

Et tout cela en même temps, et pour quelques mois encore, soit la pire crise que notre pays ait jamais traversée ... (en temps de paix).

La France est touchée, mais comme vous le savez, pas de manière uniforme. Si la façade ouest du pays est (relativement) épargnée (moins de 2% de la population infectée) il en va autrement de l'Alsace et du département du Haut-Rhin touchés à plus de 15% (selon les sources le chiffre varie un peu) soit 7 à 8 fois plus que d'autres territoires. Nos hôpitaux restent saturés pour les services de réanimation ... avec 15% de malades ... imaginez l'hécatombe si nous avons 70% de malades comme certains scientifiques le recommandent pour que la population ait une « immunité globale » et que le virus cesse de circuler par lui-même...

Dans ce contexte bien particulier le Président de la République et le 1<sup>er</sup> Ministre ont dressé un calendrier théorique de sortie du confinement à partir du 11 mai, avec un nouveau point d'étape programmé d'ici au 2 juin.

Parmi les sujets brûlants d'actualité, le retour à l'école des enfants.

Comment expliquer cette décision d'ouvrir les écoles en France ... alors que nos voisins européens italiens, portugais et espagnols (aussi durement touchés que nous) ont annoncé que leurs écoles ne rouvriraient qu'en septembre. Le Conseil scientifique français a également demandé que nos écoles n'ouvrent qu'en septembre. Ce sera le cas pour les étudiants, et peut-être pour certains niveaux au lycée et au collège.

Par contre dans les petites classes (entre 3 et 11 ans) c'est l'ouverture des écoles ... à n'y rien comprendre (si ce n'est par l'aspect économique qui prime en la matière car un ado ou un étudiant pourra se garder tout seul là où ce n'est pas possible pour un enfant scolarisé à l'école maternelle ou primaire de se garder tout seul toute la journée).

Premier élément de ce retour à l'école, le ministère de l'éducation nationale préconise un retour théorique par étapes :

- Les enseignants le 11 mai
- Les seuls cm2 volontaires le 14 mai
- Un ou deux autres niveaux à partir du 25 mai ou du 2 juin selon l'évolution de la situation.

Ce n'est tout simplement pas acceptable, il faut que tous les enfants (qu'elle que soit leur classe) qui ont besoin de revenir à l'école puissent le faire.

Deuxième élément : le protocole sanitaire à appliquer pour pouvoir ouvrir ... 63 pages à lire puis une 2<sup>e</sup> version épurée à 54 pages ... suivis d'une lettre de cadrage de 6 pages du rectorat ... et encore des circulaires d'explications à venir ... et tout cela en 4 jours (week-end prolongé compris) d'une réouverture théorique des écoles. Ce n'était tout simplement pas sérieux ni réaliste.

Le Gouvernement nous demande d'ouvrir les écoles à Rosenau, elles ouvriront donc, mais pas la semaine du 11 mai. **Les écoles ouvriront leur portes, ainsi que le périscolaire et la micro-crèche, lorsque toutes les conditions sanitaires seront remplies pour garantir le respect des gestes barrières et la sécurité de tous (encadrants et enfants).** A ce titre nous mettons tout en œuvre, sauf ordre contraire de l'Etat d'ici-là, pour pouvoir **ouvrir nos écoles, le périscolaire et la micro-crèche le mardi 2 juin.**

Aussi pour y arriver nous travaillons d'arrache-pied avec les directrices des deux écoles, du périscolaire et de la micro-crèche pour mettre en place un accueil le plus sécurisé possible. Le risque 0 n'existe pas, le 100% de protection non plus, mais nous veillerons à mettre tous les moyens en œuvre, humainement possibles, pour assurer une sécurité sanitaire maximale.

Mais des questions demeurent : en effet, comment empêcher deux enfants de maternelle de se prêter un crayon ? De partager un jouet ? Avec le risque que l'un des deux soit porteur sain du virus ?

Notre objectif est triple :

- Accueillir en sécurité, c'est-à-dire avec le respect des gestes barrières au maximum ;
- Accueillir en continu, et non une semaine sur deux, mais bien toutes les semaines les mêmes enfants ;
- Accueillir les enfants des personnels prioritaires et ceux en situation de décrochage scolaire ... en priorité.

**Les deux écoles, le périscolaire, la micro-crèche enverront aux familles toutes les informations, certifiées et non changeantes provenant des acteurs locaux que nous sommes, pour inscrire son/ses enfant(s) à partir du 2 juin.**

Cependant et compte tenu des nombreuses contraintes qui entourent cette ouverture des écoles, je vous demande, si vous le pouvez, de garder votre/vos enfant(s) à la maison et ce jusqu'en septembre. A titre personnel je montrerai l'exemple et ne mettrai pas ma fille à l'école afin de laisser cette place à une famille qui en a besoin (soignant, policier, enseignant, parent isolé...).

Pour le cas particulier des enfants des personnels « prioritaires », accueillis jusqu'ici à Kembs, ils le seront à compter du 18 mai à Rosenau, sous un format en cours d'élaboration. Les directrices appelleront les familles en question.

La marche vers le déconfinement ne concerne pas que l'école, mais d'autres pans de notre vie sociale et économique.

Pour l'heure, étant en zone rouge de surcroît, il nous faut scrupuleusement **respecter les gestes barrières et les mesures de confinement** car ce sont, à ce jour encore et toujours, les seuls outils dont nous disposons pour lutter efficacement contre la propagation du virus. Les 8 semaines de confinement ont permis, selon les scientifiques, de sauver plus de 60.000 vies. Le slogan « restez chez vous, sauvez des vies ! », prend tout son sens.

**L'un des éléments clés pour la réussite du déconfinement ce sera le respect des gestes barrières dont le port du masque.**

Sur ce sujet, également, il y a beaucoup à écrire.

Je vous confirme que la commune mettra à disposition de tous les administrés adultes, un masque en tissu (aux normes afnor, lavable et réutilisable) via la commande groupée effectuée par le Département du Haut-Rhin.

La livraison des masques prévue la semaine du 4 mai se fera beaucoup plus tard, en raison d'une part d'une surcharge de travail des entreprises du secteur textile et d'autre part de notre volonté de pouvoir distribuer un masque en tissu à tout le monde, en même temps et non au compte goûte sur plusieurs semaines... comme cela va arriver ailleurs.

Nous avons donc entamé des démarches pour nous procurer des masques jetables. Nous fournirons donc **un lot de masques jetables à chaque foyer. La commune s'assurera de la livraison à domicile des masques.**

Si la confection d'un masque en tissu pour soi est tout à fait possible, la diffusion en nombre de ces masques n'est pas « recommandée » de mon point de vue pour deux raisons toutes simples :

- ils ne sont pas « normés », donc vous n'avez aucune garantie quant à la protection théorique que le masque est censée vous fournir ;
- étant réalisés au domicile de personnes, rien ne garantit le respect des normes d'hygiène inhérentes à une production en usine/en site protégé. Exemple : Un bénévole asymptomatique qui coud des masques chez lui va contaminer tous les masques qu'il produit sans même le savoir ... ce risque en usine (textile ou autre) n'existe pas.

Venons-en maintenant au fonctionnement des services communaux : nous allons progressivement revenir vers une activité plus soutenue mais avec de nombreux aménagements liés à la présence persistante du virus dans notre département et surtout à une saturation continue de nos services de réanimation dans le Haut-Rhin :

- Au service administratif, une permanence téléphonique quotidienne reste en vigueur, du lundi au vendredi de 9h à 12h. Un suivi particulier est effectué pour les personnes seules ou isolées depuis avril. Les services travailleront à nouveau certains après-midi mais sans ouverture au public. **Toute venue en mairie devra être précédée d'un appel téléphonique et un horaire de rendez-vous vous sera attribué et ce pour éviter une affluence trop grande à une heure donnée ou à un moment donné.** Après le passage de chaque personne nous devons nettoyer l'espace d'accueil selon les nouveaux protocoles en vigueur, pour votre sécurité et celle de nos agents.
- Au service technique, le binôme de permanence sera remplacé par une équipe de 3 ou 4 agents (selon les missions) et fonctionnera tous les matins et les après-midi. Un agent restera en astreinte 24h/24 et 7j/7.
- La Police Municipale retravaille en binôme (pour la sécurité des personnes et des biens, et ce malgré la crise sanitaire).
- Les agents du service entretien reprendront progressivement en fonction des bâtiments.
- L'équipe d'animation sera également de retour au périscolaire au courant du mois de mai pour d'une part préparer la reprise du 2 juin et d'autre part préparer les dossiers d'inscription pour la rentrée 2020-2021.

Certains agents, pour des raisons de santé (pathologies à risque avec le covid-19), ne sont pas encore autorisés à reprendre leur service.

Par ailleurs et jusqu'à nouvel ordre :

- Les grands anniversaires ne seront pas fêtés par la commune ;
- Le Fil de l'Au ne paraîtra qu'en version numérique ([www.rosenau.fr](http://www.rosenau.fr)) ;
- L'accès à la Plaine Sportive et à tous les équipements sportifs reste strictement interdit sur la base de l'arrêté préfectoral qui interdit l'accès aux parcs ; notre « plaine sportive » étant juridiquement reconnue comme un parc ... accéder à l'un des équipements qui le compose revient à devoir enfreindre l'arrêté du préfet en traversant ledit parc pour s'y rendre ;
- Toutes les épreuves sportives sont annulées, y compris le « report » des 31<sup>e</sup> Foulées de Rosenau puisque plusieurs courses reportées à l'automne sont déjà annulées. La prochaine édition aura donc lieu en 2021.

Toutes les manifestations communales sont annulées jusqu'au mois de juillet inclus (prolongation de l'urgence sanitaire), ce qui veut dire annulation :

- de la Cérémonie du 8 mai (il faut être sérieux, une cérémonie à 2 ou 3 personnes et sans anciens combattants et/ou porte-drapeaux n'a aucun sens...), nous nous « rattrapons » à un autre moment,
- de la 6<sup>e</sup> édition de la Journée Citoyenne prévue le samedi 30 mai,
- de la Fête des écoles prévue mi-juin,
- de la Fête de la Musique prévue le 20 ou 27 juin,
- et de la Fête Tricolore prévue le 13 juillet.

Dans la mesure du possible nous envisageons un dépôt de gerbe au Mémorial le 13 juillet (en comité restreint) pour marquer notre « Devoir de Mémoire » mais aussi notre « volonté de résistance » face à cette « saloperie de virus », pour reprendre les paroles de feu mon ami et collègue Jean-Marie ZOELLE, Maire de Saint-Louis décédé du covid-19 le 6 avril dernier.

Enfin pour vous tenir informé au mieux et au plus vite nous vous rappelons l'existence de notre messagerie **d'alerte par SMS**, qui est **totale**ment gratuite. Elle permet de **vous informer instantanément sur les mesures à prendre liées à l'épidémie, la collecte des ordures ménagères, les travaux de voiries, les coupures d'eau...** .

Le service fonctionne sur tous les téléphones portables (et pas seulement sur les smartphones). Il fonctionne aussi avec un numéro de téléphone portable suisse ou allemand.

Alors, comment souscrire à ce service, 100% gratuit et fort utile pour être informé « en direct » chez soi, et ce tout particulièrement avec la crise sanitaire que nous traversons ?

C'est très simple, soit en vous inscrivant via notre site Internet à l'onglet prévu à cet effet ([www.rosenau.fr](http://www.rosenau.fr)), soit en appelant en mairie et en demandant à l'agent d'accueil de faire votre inscription (si vous ne disposez pas d'un ordinateur à la maison).

Enfin, si vous savez que votre voisin(e) n'a pas de téléphone portable, merci de leur faire suivre les informations qui paraissent via les alertes sms ou sur le site Internet de la commune [www.rosenau.fr](http://www.rosenau.fr) en lui passant un coup de fil sur son téléphone fixe ou en glissant dans sa boîte aux lettres l'imprimé du dernier fil de l'au paru sur le site.

Pour clore ce très long « édit de crise », un seul message:

« Prenez soin de vous » et pour aidez les soignants, un seul credo :  
« Restez chez vous (dans la mesure du possible), sauvez des vies ! »

**Thierry LITZLER**  
Votre Maire

*Les numéros à contacter  
en cas d'urgence!*



♦ EAU : 06.48.26.87.54

♦ ASSAINISSEMENT : 09 69 323 554

♦ Service dépannage ELECTRICITE : 09 726 750 68

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations lors d'incidents affectant le réseau de distribution

♦ Service dépannage GAZ : 0800 473 333

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations  
lors d'incidents affectant le réseau de distribution (manque ou odeur de gaz, accident, incident...)



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Déconfinement à compter du lundi 11 mai 2020

A compter du lundi 11 mai, les autorisations de sorties dérogatoires ne seront plus nécessaires pour :

- Les déplacements à moins de 100 km à vol d'oiseaux du lieu de résidence habituel ;
- Les déplacements au sein d'un même département.

Tout déplacement hors du département de résidence sera possible pour des motifs professionnels ou familiaux impérieux. Une nouvelle attestation de sortie dérogatoire sera mise en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur le lundi 11 mai.

**S'agissant du cas spécifique des travailleurs frontaliers**, ces derniers doivent se munir, pour passer la frontière française, de trois documents, et ce jusqu'à nouvel ordre puisque le 1er Ministre n'a pas évoqué le cas lors de son intervention du 07 mai :

- 1) une attestation de déplacement international dérogatoire dont le modèle est téléchargeable sur : [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr) en version papier ou numérique. Sur ce document, les travailleurs frontaliers doivent préciser:
  - l'adresse de leur employeur en France, s'ils résident en Allemagne ou en Suisse et travaillent en France;
  - l'adresse de leur résidence en France, s'ils résident en France et travaillent en Allemagne ou en Suisse.
- 2) un justificatif de déplacement professionnel signé par leur employeur, dont le modèle est également téléchargeable sur [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr),
- 3) une pièce d'identité.

De façon à simplifier le contrôle à la frontière pour les travailleurs frontaliers, il n'est pas nécessaire de renouveler ces documents chaque jour. Ils peuvent être établis pour la période nécessaire à l'activité de travailleur frontalier. En outre, l'attestation de déplacement international dérogatoire remplace l'attestation de déplacement dérogatoire classique pour circuler en France.

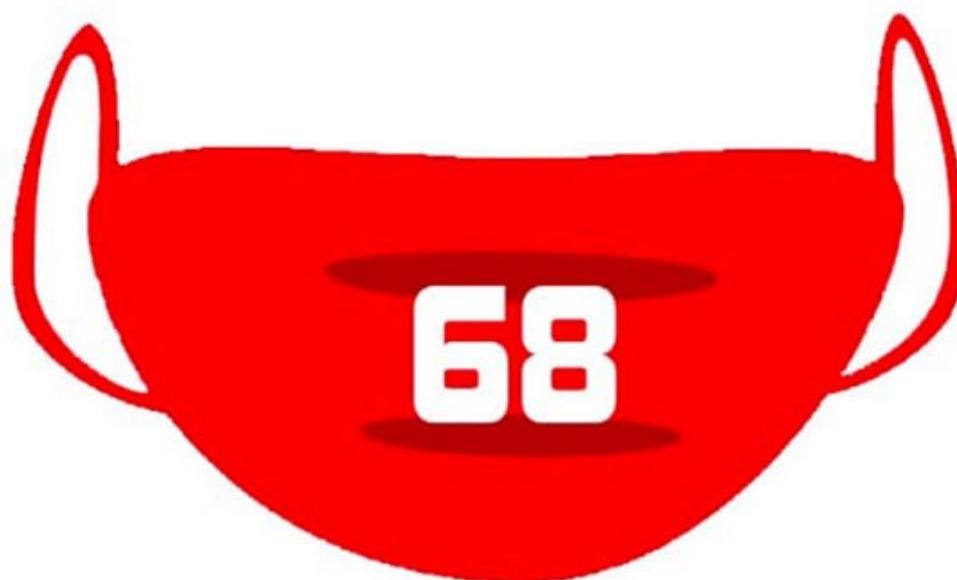
Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros. Les forces de l'ordre ont reçu pour consigne de verbaliser systématiquement tout contrevenant.

Seuls le document officiel du ministère de l'Intérieur ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs.



# CORONAVIRUS - COVID-19

## UN MASQUE POUR LES HAUTS-RHINOIS



**PRODUCTION 100% ALSACE**  
**CO-FINANCEMENT**  
**50% DÉPARTEMENT / 50% COMMUNES-EPCI**



Saint-Louis Agglomération participe à l'opération "Un masque pour tous les Haut-Rhinois" coordonnée par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Parce que la sécurité de tous est une priorité, Saint-Louis Agglomération passe commande de 80 000 masques pour la population de ses communes membres, afin de préparer au mieux le déconfinement.

Ces masques sont produits localement par le Pôle textile Alsace. Ils seront en tissu, lavables et réutilisables. Le modèle retenu fait partie des prototypes validés par la Direction Générale de l'Armement et il est certifié AFNOR. Par ailleurs, des améliorations sont encore en cours afin d'accentuer l'efficacité de ce masque déjà très performant et parfaitement opérationnel pour une utilisation à destination des particuliers et dans un cadre non sanitaire.

La moitié du coût de ces masques sera pris en charge par le Département du Haut-Rhin, et l'autre moitié par Saint-Louis Agglomération.

Vous serez informés **ultérieurement des dates et des modalités de distribution dès que nous posséderons cette information.**

## Modification de la Collecte des Ordures Ménagères



Saint-Louis Agglomération nous informe que la collecte des bacs beiges aura lieu tous les lundis matins à Rosenau, et ce jusqu'à nouvel ordre, en raison de la baisse des effectifs du à l'épidémie de COVID-19.

La collecte des bacs verts est quant à elle suspendue.

### Evolution de la Collecte des Ordures Ménagères après le 11 mai 2020 ?

Dans le cadre d'une reprise théorique au 11 mai et sous réserve de la levée effective de l'interdiction du Préfet du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération a acté le principe d'une progressivité :

- Dans un premier temps, seuls les quais de déchets verts seront réouverts dans les déchetteries principales (Village-Neuf et Sierentz) ainsi que l'ensemble des 19 sites de déchets verts dans les communes. Les déchetteries de Village-Neuf et de Sierentz seront ouvertes les mardis, jeudis et samedis de 13h à 19h pour une première période de 14 jours. Le nombre d'usagers sera limité sur chaque site.
- A l'issue de cette première période de 14 jours, les autres types de déchets (encombrants, bois, ferraille, etc...) seront acceptés et les autres déchetteries de Kembs, Bartenheim, Michelbach-le-Haut et Leymen seront réouvertes aux horaires habituels.

Concernant la collecte des ordures ménagères des ex-secteurs de Sierentz et du Sundgau, elle continue d'être effectuée dans les conditions normales ;

Concernant la collecte des ordures ménagères pour l'ex-secteur des Trois Frontières :

- A J+7, soit la semaine du 18 mai, rattrapage des collectes liées au férié de l'Ascension pour le bac beige uniquement ;
- Collecte exceptionnelle des bacs verts à J+14 après la date théorique, les lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 mai de l'ensemble des dix communes en même temps que la collecte des bacs beiges afin d'absorber la situation liée au confinement ;
- Puis, à J+21, soit à compter lundi 1<sup>er</sup> juin, reprise des collectes de bacs beiges et verts sur l'ensemble des dix communes aux jours de collecte habituels.

Saint-Louis Agglomération se réserve le droit de modifier ce dispositif en fonction de l'évolution sanitaire et des décisions gouvernementales.

Vous pouvez contacter le service « Déchets Ménagers » par téléphone au 03.89.70.22.60 ou par mail à [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)





### Pourquoi composter ?

Le compostage permet de diminuer le volume du contenu de nos poubelles et limiter ainsi l'augmentation des coûts d'élimination des déchets.

Ce procédé permet également au jardinier d'obtenir un compost de qualité, destiné à fournir des éléments nutritifs aux plantes.

Tous les déchets organiques sont compostables, pourvu qu'ils ne soient ni pollués, ni toxiques :

- Les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, laitages, croûtes de fromage, coquilles d'œufs, marc de café, filtres, pain, restes de repas...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux...
- Les déchets de jardin : fanes de légumes, tontes de pelouses, feuilles, petites tailles de haies et d'arbres, broussailles, fleurs fanées, plantes...

Saint-Louis Agglomération propose trois modèles de composteurs en plastique recyclé ou en bois au prix unique de 15€. Chaque composteur est vendu avec une notice de montage et accompagné de conseils d'utilisation.



- Un composteur en plastique recyclé d'une capacité de 345L (dimensions : 80x80cm au sol, 88cm de hauteur)
- Un composteur en plastique recyclé d'une capacité de 430L (dimensions : 82x82cm au sol, 100cm de hauteur)
- Un composteur en bois d'une capacité de 420L (dimensions : 70x80cm au sol, 87cm de hauteur), fabriqué par l'ESAT Sinclair de Mulhouse qui facilite l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.

### **Modalités de commande :**

Envoyez un mail à l'adresse [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)

- Précisez vos coordonnées : Nom – Prénom – Adresse – N° de téléphone
- Précisez le type de composteur souhaité
- Un agent de notre service prendra ensuite contact avec vous par téléphone pour définir d'un rendez-vous.
- Pour la réception du composteur, il faudra présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.
- Une facture sera adressée ultérieurement par le Trésor Public.



**Pour plus d'informations, contactez M. Jouffrey au 03 89 89 72 28**

### **Rupture de stock temporaire**

Suite à un afflux massif de demandes de livraison de composteurs à domicile, le Service Déchets Ménagers a épuisé son stock de composteurs individuels en bois ou en plastique. Une nouvelle livraison de composteurs est prévue d'ici une quinzaine de jours (mi-Mai) : nous invitons les habitants à momentanément différer leur demande de fourniture de composteur et à nous recontacter par mail ([dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)) ou par téléphone au 03.89.70.22.60 d'ici 2 ou 3 semaines (mi-Mai). Pour les usagers ayant déjà effectué une demande au service et n'ayant pas été livrés, leur demande est mise en attente et seront recontactés dès que l'approvisionnement en composteurs sera effective.

Merci pour votre compréhension.

## Joyeux anniversaire

### Le 01 :

René Goepfert, 80 ans  
Suzanne Neunlist, 81 ans

### Le 03 :

Hannelore Schlachter, 73 ans

### Le 05 :

Marlène Schacher, 71 ans

### Le 06 :

Jean-Pierre Portmann, 87 ans  
Makhlof Mezhoud, 89 ans

### Le 08 :

Jean Mathis, 79 ans  
Jean-Marie Schubanel, 81 ans  
Marie Goetschy, 94 ans

### Le 12 :

Paul Tochtermann, 72 ans

### Le 13 :

Jeannine Rey, 71 ans  
Violette Valendoff, 75 ans  
Danièle Werthle, 75 ans



### Le 14 :

Marguerite Scatola, 77 ans

### Le 17 :

Jacques Zimmermann, 72 ans

### Le 18 :

Raymond Deck, 72 ans  
Marie-Louise Grunenberger, 73 ans  
Louise Promio, 73 ans

### Le 19 :

Hans Peter Portmann, 80 ans  
Christiane Bouyer, 83 ans

### Le 20 :

Monique Menweg, 80 ans

### Le 21 :

René Turkauf, 77 ans

### Le 22 :

Rosemarie Dubler, 84 ans

### Le 24 :

Françoise Lirot, 72 ans

### Le 25 :

Edgar Haegele, 70 ans  
Gisela Andresen-Enderwitz, 73 ans



### Le 29 :

Bernadette Stehlin, 73 ans

### Le 30 :

Alain Schmitt, 77 ans

### Le 31 :

Roland Heintz, 73 ans  
Pierrette Menweg, 84 ans

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

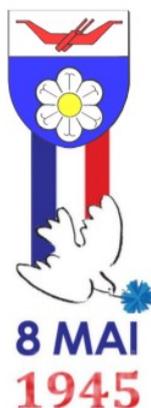
	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h00 à 12h00	fermée
MARDI	9h00 à 12h00	fermée
MERCREDI	9h00 à 12h00	fermée
JEUDI	9h00 à 12h00	fermée
VENDREDI	9h00 à 12h00	fermée
SAMEDI	fermée	

**Accueil physique exclusivement sur rendez-vous à compter du mardi 12 mai.**

## 75<sup>ème</sup> Anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945

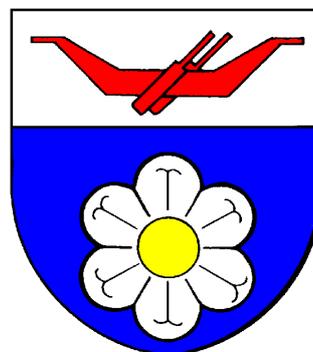
En cette période de crise sanitaire, il ne nous sera malheureusement pas possible d'organiser la cérémonie de commémoration de la Victoire du 08 mai 1945.

Cette situation, tout à fait exceptionnelle, ne nous empêche cependant pas d'avoir une pensée pour nos aînés qui se sont battus pour la France et pour notre liberté ; car comme j'aime à le dire : « N'oublions pas le passé afin de ne pas commettre les mêmes erreurs dans le futur ».



Pour ce 75<sup>ème</sup> anniversaire, M. Florian URFFER, Conseiller Municipal et Correspondant Défense de la Commune, avait prévu un projet d'exposition pour venir agrémenter la cérémonie. Ce ne sera que partie remise

Nous espérons pouvoir vous retrouver dans le cadre du Devoir de Mémoire afin de rendre hommage à nos libérateurs le 13 juillet, aux « Morts pour la France » le 11 novembre 2020 et éventuellement célébrer l'anniversaire de la libération de Rosenau le 19 novembre 2020.



### Mairie de Rosenau

5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10

Fax 03.89.70.71.51

E-mail : [mairie@rosenau.fr](mailto:mairie@rosenau.fr)

Site internet : [www.rosenau.fr](http://www.rosenau.fr)